



St-Georges clôture un deuxième et finale tranche de son financement pour le projet de minéraux critiques Manicouagan

Montréal, 20 décembre, 2023 – La Corporation Éco-Minière St-Georges (CSE: SX) (OTCQB: SXOOF) (FSE: 85G1) a le plaisir d'annoncer qu'elle complète aujourd'hui une deuxième et dernière tranche de son placement privé sans intermédiaire avec l'émission et le placement de 7 703 700 unités accréditatives au prix de 0,135 \$ l'unité, pour un total pour cette deuxième tranche de 1 039 999,50 \$.

Le financement a été organisé avec deux investisseurs institutionnels qui soutiennent depuis des années les efforts de la Corporation pour explorer le projet Manicouagan. Cette injection de fonds permettra à la Corporation de financer une partie de la campagne d'exploration prévue pour 2024.

Chaque unité accréditative est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base « accréditative » (chacune, une « Action Accréditative ») et d'un bon de souscription d'Action Accréditative (chacun, un " Bon de souscription Accréditif "). Chaque Bon de Souscription Accréditif permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,175 \$ par action jusqu'au 21 décembre 2025 (la « date d'expiration »). Si le cours des actions de la Corporation à la Bourse des valeurs canadiennes (« CSE ») atteint 0,25 \$ un jour donné, la Corporation peut avancer la date d'expiration en émettant un avis au détenteur (« avis »). Dans ce cas, la date d'expiration sera réputée être celle spécifiée dans cet avis.

Dans le cadre de l'offre, la Corporation a payé une commission en espèces de 62 400 \$ et a émis un total de 462 222 bons de compensation à un intermédiaire sans lien de dépendance. Chaque bon de compensation permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire du capital de la Corporation au prix de 0,175 \$ pendant une période de deux ans à compter de la date de clôture. Tous les titres émis dans le cadre de l'offre sont soumis à la période de détention statutaire applicable qui se termine le 21 avril 2024. L'offre est soumise à l'approbation du CSE.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat des valeurs mobilières aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la « loi américaine sur les valeurs mobilières »), ou de toute autre loi d'État sur les valeurs mobilières, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis (telle que définie dans le règlement S de la loi américaine sur les valeurs mobilières), ou pour son compte ou son bénéfice, à moins d'être enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières et des lois d'État sur les valeurs mobilières applicables ou en vertu d'une exemption à ces exigences d'enregistrement.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« Neha Tally »

NEHA TALLY

Secrétaire Corporative

À propos de la corporation Éco-Minière St-Georges

St-Georges développe de nouvelles technologies pour résoudre certains des problèmes environnementaux les plus courants dans le secteur minier, notamment la récupération des métaux et le recyclage complet des batteries. La corporation explore pour le nickel et les ÉGP sur ses projets Manicouagan et Julie sur la Côte-Nord du Québec, et détient plusieurs projets d'exploration minière en Islande, dont le projet aurifère Thor. La corporation est basée à Montréal et les actions sont cotées en bourse sur le CSE (Bourse des Valeurs Canadiennes) sous le symbole SX, sur l'OTC aux États-Unis sous le symbole SXOOF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole 85G1.

Consultez le site Web de la corporation : <https://stgeorgesecomining.com/fr/>

Pour toute information supplémentaire ou questions : public@stgeorgesecomining.com

La Bourse des valeurs canadiennes (CSE) n'a pas examiné ce communiqué et n'accepte aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude de son contenu.